

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE UNITAIRE DU PERSONNEL DE L'EPS DU MONT-SUR-LAUSANNE DU 24 FÉVRIER 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

**Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle,
M. Borloz**

Les collaborateurs-trices de l'établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne ont pris connaissance du résultat de la rencontre du 23 février 2023 entre le Conseil d'Etat et les délégué-e-s des organisations syndicales, ainsi que de la communication du gouvernement vaudois du même jour. Elles/Ils ont pris acte que le Conseil d'Etat refuse d'octroyer une indexation des salaires pour 2023 qui préserve le pouvoir d'achat des salarié-e-s des secteurs publics et parapublics et n'apporte aucune proposition concrète pour compenser ces pertes, qui s'élèvent à plusieurs milliers de francs par an de pertes de salaires réels. Au vu des retours reçus, il apparaît que le Conseil d'Etat n'avait pas sérieusement préparé cette rencontre.

Les collaborateurs-trices de l'EPS du Mont-sur-Lausanne sont indigné-e-s par l'attitude du Conseil d'Etat, ainsi que par le mépris et la désinvolture exprimés à l'endroit de celles et ceux qui font fonctionner le service public et parapublic, après des années de crise et dans un contexte économique particulièrement difficile, et alors même que les caisses de l'Etat sont pleines. Elles/Ils réitèrent leurs revendications d'une pleine indexation (3%) correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du Conseil d'Etat qu'il décide de mesures de compensations salariales concrètes et chiffrées permettant de maintenir intégralement le pouvoir d'achat du personnel, ceci avant la prochaine séance de négociation prévue avec les syndicats le 22 mars 2023. Compte-tenu de l'inflation déjà existante et qui les touche au quotidien, il n'apparaît pas acceptable d'attendre 2024 pour bénéficier d'une revalorisation dont on ne connaît même pas encore les contours.

Compte-tenu de ce qui précède, l'assemblée du personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne décide :

- 1) De confirmer la journée de mobilisation du 1^{er} mars, en participant à la grève et à la manifestation organisée par les organisations syndicales.
- 2) De soutenir les délégué-e-s qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'Etat le 22 mars prochain et exige du Conseil d'Etat qu'il communique au préalable une proposition chiffrée.
- 3) De participer à l'assemblée générale du personnel cantonal le 22 mars à 19h (lieu à confirmer) pour prendre connaissance du résultat de ces négociations et décider des suites à donner à la mobilisation.
- 4) De participer à la semaine de mobilisations, de luttes et de grèves qui sera organisée par les syndicats du 27 au 31 mars, si le Conseil d'Etat maintient sa position inflexible.

Résolution adoptée le 24.02.2023 par le personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne
Adoptée à l'unanimité